

LES RELIQUAIRES TROUVÉS DANS LES AUTELS DE L'ÉGLISE D'OCQUIER ⁽¹⁾

Au cours des travaux de restauration de l'église paroissiale d'Ocquier et pendant la campagne de recherches archéologiques faites dans cet édifice par M. Joseph Mertens, attaché du Service des Fouilles des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, on découvrit, dans chacun des trois autels, un récipient contenant des reliques.

Ils furent soigneusement retirés des sépulcres par M. l'abbé Resteigne, Révérend Curé d'Ocquier, en présence de plusieurs membres de la Commission Royale des Monuments et des Sites. M. l'abbé Resteigne voulut bien me les confier, après autorisation de Monseigneur Van Zuylen, évêque coadjuteur de Liège, et je les transportai à Bruxelles le 18 août 1952.

Un premier inventaire de l'ensemble fut fait en présence du R. P. M. Coens, s. j. Bollandiste ; il fut ensuite vérifié par M. René Sneyers, ingénieur du Laboratoire central des Musées de Belgique (A. C. L.), dans les locaux dépendant des Musées Royaux.

Chaque groupe (reliques, documents, récipients, etc.) était accompagné d'un billet portant l'indication de l'autel dans lequel il avait été trouvé, mais aucun procès-verbal n'avait, semble-t-il, été établi au moment de la découverte.

(1) Le présent article résume un assez long rapport dans lequel j'ai noté, à mesure des progrès de mon enquête, toutes les constatations faites.

On avait méthodiquement mis dans des sachets ou des boîtes bien indexées tout ce qui avait été recueilli à l'extérieur des récipients, le disque en verre recouvrant le premier reliquaire et les sceaux en cire qui avaient servi à sceller les récipients 1 et 3.

Il m'a aussi semblé que l'on n'avait pas déplié les documents ni les morceaux de tissu enveloppant les reliques. Par conséquent, rien de ce que les récipients contenaient ne peut avoir été perdu ou endommagé par excès de curiosité.

C'était particulièrement heureux car, s'il en eût été autrement, l'enquête déjà très difficile que j'ai dû faire eût été vraisemblablement impossible. On en jugera dans la suite.

I. AUTEL DE LA SAINTE-VIERGE (collatéral nord) (1).

1) *Gobelet cylindrique en verre de couleur olive* (Fig. 1).

Hauteur : 59 mm. ; diamètre : 68 mm. ; épaisseur : moins d'un mm.

Fond légèrement bombé vers l'intérieur. Une spirale de verre filiforme, légèrement écrasée de distance en distance, est appliquée sur la moitié inférieure du gobelet et se resserre à la base. En guise de couvercle, on a posé un disque de verre à vitre de teinte également olivâtre, épais d'environ 1 mm., verre moins pur que celui du gobelet et présentant bon nombre de bulles d'air (2).

Ce disque a été formé en grugeant une plaque de verre, c'est-à-dire en enlevant de petits éclats, jusqu'au moment où la plaque obtint la forme voulue.

A l'extérieur du gobelet, on voit encore très bien la place

(1) La boiserie de cet autel portait, en peinture, un chronogramme un peu boiteux, mais qui donne la date du placement, 1711 : ASSVMPTA DEIPARA CONSECRATV.

(2) Aucun verre identique au nôtre ne figure ni dans l'ouvrage de F. RADEMACHER, *Die deutschen Gläser des Mittelalters*, Berlin, 1933, ni dans celui de R. CHAMBON et F. COURTOY, *Verres de la fin du Moyen-Age et de la Renaissance, des Musées de Namur, Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XLVI, pp. 100-120, Namur, 1951.

où avait été appliqué un sceau assurant la fermeture du récipient au moyen de lacets, dont certains fragments (« restes de cuir » — A. C. L.) ont été reconnus.

Deux grands éclats de la paroi avaient sauté lors de la découverte, mais le fond du gobelet était demeuré parfaitement intact.

J'ai soumis le gobelet à l'examen de Mademoiselle Berryer, conservateur-adjoint des Musées Royaux, et de M. R. Chambon, tous deux spécialisés en la matière.

Il ressort de cet examen que :

1) le gobelet daterait « plutôt de la seconde moitié du XVI^e siècle » ;

2^o le couvercle provient d'une plaque de verre « soufflée en canon » et non coulée. Il pourrait, selon M. Chambon, remonter plus haut que le dernier quart du XVI^e siècle mais devrait, de préférence, être daté du XVII^e.

Dans un sachet qui accompagnait le gobelet en verre, se trouvaient quelques fragments d'un sceau en cire rouge et des restes de lacets en cuir ou en peau. Ces derniers ont servi au scellement du couvercle sur le gobelet.

Le sceau, dont on ne pourrait donner les dimensions, avait visiblement été appliqué à l'extérieur du gobelet, dont il épousait la courbure. De plus, son revers portait l'empreinte d'un filament de verre, ce qui permettait, en remplaçant le sceau où il avait été primitivement posé, de voir que l'empreinte était debout, et non oblique ou renversée. L'identification de ce sceau (1) eût été impossible si l'on n'avait pu le comparer, pièces en mains, aux sceaux trouvés dans l'autel de Saint-Roch (collatéral sud).

(1) C'est mon excellent collègue et ami M. Jacques Bolsée, sigillographe, conservateur aux Archives Générales du Royaume, qui a identifié les sceaux et m'a donné les dates et les indications biographiques sur leurs possesseurs. Il a, par surcroît, fait exécuter de bonnes photographies des sceaux et a tenté, mais vainement, de déchiffrer les documents dont il sera question plus loin. — Une reproduction photographique de ce premier sceau ne convaincrait personne. Je dois donc prier le lecteur de me faire crédit.

Après bien des difficultés, on parvenait à déchiffrer trois ou quatre lettres O N I V et à voir des similitudes, notamment les traces des trois fasces d'un écu, quelque chose qui rappelle vaguement un arrière-train de lion et, sur le côté, quelques apparences de houppes de chapeau épiscopal. C'était donc tout ce qui restait du sceau de Jean-Antoine Blavier, évêque de Dionysie, suffragant de Liège.

Complet, le sceau devrait se lire :

|IOANNES | ANTONIVS | BLAVIER | EPI | DIONYSIEN | SVFF | LEOD |

D'après Rietstap (*Armorial général*), les armoiries des Blavier liégeois sont : d'argent à trois fasces de sinople, au lion de gueules couronné d'or, brochant.

Jean-Antoine Blavier, évêque de Dionysie, 1654-1699, naquit à Liège, le 16 octobre 1620. Il entra chez les conventuels de Liège, devint provincial, puis commissaire général de la province de Cologne. Il fut préconisé comme suffragant de Liège, le 4 mai 1654. En 1692, il était malade et le prince-évêque songeait à lui donner un coadjuteur. Il mourut le 9 juillet 1699 (1).

CONTENU.

Un sachet fait d'un lambeau de tissu de soie, de teinte indéfinissable, légèrement brune, ce qui l'a fait considérer comme ayant été primitivement blanc. Cet emballage rudimentaire n'avait pas été cousu, mais simplement plié. La soie portait encore quelques taches de cire, provenant d'un sceau complètement détruit, dont on n'a pas retrouvé la moindre trace à l'intérieur du sachet, ni dans le verre (2).

J'en ai conclu que ce morceau de soie n'avait pas été

(1) U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, pp. 125-140, Bruges, 1919.

(2) Le gobelet avait été brisé en trois pièces lors de la trouvaille. Toutefois, le fond en était resté bien entier ; il est donc peu probable que tous les fragments du sceau eussent pu être perdus en 1952.

scellé par Antoine Blavier, mais l'avait été par un de ses prédécesseurs. Cette conclusion est basée sur les faits suivants :

1) Pas de trace d'un second sceau de Blavier, sceau qui ne pouvait pas avoir été perdu, ni lors de la trouvaille de 1952, ni lors d'un déplacement antérieur car, dans ce second cas et à plus forte raison, le sceau *extérieur* n'aurait pas été retrouvé, comme il l'a été.

2) Remploi d'un verre du XVI^e siècle, pour un dépôt de reliques effectué dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Le sachet, primitivement scellé, devait déjà se trouver dans le verre du XVI^e siècle déposé dans un autel plus ancien. Avant la nouvelle consécration, il a dû être manipulé plus ou moins brusquement et remis dans le récipient d'où il provenait. C'est ainsi que les fragments du sceau *intérieur* auront été perdus avant 1952.

3) Le tissu de soie provient de la même pièce que le tissu trouvé dans l'autel de Saint-Roch. Dans ce dernier, il y a eu aussi remaniement (Fig. 7, à gauche en bas).

Cette dernière constatation faite avec l'aide de M^{elle} M. Calberg, conservateur aux Musées Royaux et spécialiste en la matière, est indiscutable. On voit sur les deux lambeaux de tissu, l'un brunâtre, l'autre brun bien accentué, des fils d'inégale grosseur, qui se présentent sur chacun dans le même ordre et aux mêmes intervalles. Tous deux conservent les traces d'un ourlet décousu.

Le sachet en soie ne renfermait que quelques menus fragments ou de la poudre d'ossements, dont rien ne permettait une identification plus poussée.

CONCLUSION.

La discordance chronologique entre, d'une part, le gobelet (daté de la seconde moitié du XVI^e siècle) et, d'autre part, le disque en verre (XVII^e siècle) et le sceau (seconde moitié



du XVII^e), s'explique seulement si l'on admet le remploi d'un verre et de son contenu, lors du scellement des reliques, et par l'utilisation d'un disque de verre « moderne », lors du scellement opéré par le suffragant Blavier. Si les tissus de soie des deux autels n'avaient été utilisés comme sachets qu'au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, on aurait dû trouver, à l'intérieur du verre, un sceau d'Antoine Blavier ou tout au moins des fragments de cire à sceller correspondant aux traces laissées sur le tissu.

II. MAÎTRE-AUTEL (Saint-Remacle) (1).

Boîte cylindrique, en bois de cerisier (Fig. 2).

Hauteur totale, y compris le couvercle : 75 mm. ; diamètre supérieur du couvercle (un peu plus fort que celui de la boîte) : 65 mm. ; diamètre du fond : 55 mm. ; épaisseur moyenne des parois de la boîte : 5 mm.

Cette boîte et son couvercle ont été faits au tour. Il existait, avant le traitement de l'objet (2), des traces très nettes d'un scellement ou d'une ligature à l'extérieur de la boîte ; certaines traces d'un brun rougeâtre, subsistent encore et s'étendent verticalement sur le corps du récipient, très peu sur le couvercle. Elles se voient en deux points diamétralement opposés, ce qui porte à croire qu'elles ont été laissées par une ligature (lacet ou ruban) scellée peut-être d'un sceau, appliqué ou non sur la boîte.

Telle qu'elle me fut remise, la boîte contenait un sceau et un petit document écrit, enroulé sur lui-même. Ce sceau n'avait pas été appliqué à l'extérieur du récipient, puisque son revers, couvert d'empreintes digitales, avait été visible-

(1) Une inscription latine peinte sur la boiserie de l'autel mentionne qu'il fut rénové (*renovatum*) en 1880. — M. le Curé Resteigne me signale que certains croient que le maître-autel aurait pu être très anciennement consacré à saint Denis, parce que la fête paroissiale d'Ocquier a lieu le dimanche qui suit la fête de ce saint.

(2) La boîte a subi, dans les laboratoires des A. C. L., un traitement fongicide suivi d'un encaustiquage.

ment pétri. Il devait plutôt avoir été pendu au document au moyen d'un lacet et déposé avec lui dans la boîte, sur le tissu de soie rouge (c) qui était chiffonné dans le fond.

S'il s'était agi d'un sceau appendu extérieurement, je pense que les inventeurs auraient pris soin de le mettre dans un sachet séparé, comme ils l'avaient fait pour les trouvailles similaires des autels latéraux.

Il s'ensuit que, s'il a jamais existé un scellement extérieur de la boîte, le sceau, qui s'est facilement détaché du bois ou des ligatures, a pu disparaître et n'être pas remarqué au milieu de la poussière tapissant le fond du sépulcre.

CONTENU.

a) Sceau de Gédéon van der Gracht, évêque de Castorie, suffragant de Liège, de 1536 à 1554 (Fig. 4).

Inscription sur banderole :

S G | EDEONIS VA D GRACHT EPI CASTORIENSIS AC
SVFFFRAGAN | LEO

Né à Gand, il entra chez les Augustins de cette ville et en fut plusieurs fois prieur. Il fut aussi le directeur spirituel de Marie de Hongrie. Le 10 janvier 1536, il fut élevé au siège de Castorie et nommé suffragant de Liège. Nommé en 1551, abbé de Cambron, il y mourut le 15 octobre 1554 (1).

L'armorial général de Rietstap décrit comme suit les armoiries des van der Gracht : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable. Ici les armes sont écartelées aux 2^e et 3^e de 3 lions (armes maternelles).

b) Le rouleau que j'avais cru, à première vue, être un morceau de parchemin, était un petit rectangle de papier d'environ 125 mm. sur 50. On n'a pas pu en identifier les constituants à cause d'une altération trop poussée. Le rouleau contenait une matière poudreuse noire, dont la composition

(1) U. BERLIÈRE, *op. cit.*, pp. 89 à 92.

(carbone et phosphates), peut faire supposer qu'elle proviendrait d'os calcinés.

Malgré l'extrême fragilité du papier, il a été déroulé et consolidé (A. C. L.). On y voit, à certaines places, des traces distinctes d'une fine écriture, que l'on peut attribuer au XVI^e siècle, mais pas un seul mot n'est déchiffrable. Il s'agit probablement, comme pour le document trouvé dans le troisième autel (collatéral sud), d'un certificat de consécration. Il aura, en même temps, servi à contenir quelques particules de reliques.

c) Un grand lambeau de soie rouge formait un paquet informe dans le fond de la boîte. Il est taché de noir par endroits. Il renfermait quelques fragments de tissu damassé brunâtre et vert (1) dont il n'est plus possible d'identifier les fibres (Fig. 8). Le tissu rouge (2) contenait en outre quelques fragments d'ossements, dont la description va suivre.

J'ai l'impression que ces débris de tissu brunâtre et vert, ainsi que les grands fragments d'ossements pourraient provenir d'un sachet de reliques, plus ancien que le contenu du rouleau de papier. Ce dépôt primitif aura été remi dans la boîte, lorsqu'on y plaça le rouleau contenant un nouveau dépôt bien identifié.

Les gros fragments d'ossements trouvés dans le tissu ont été soumis à l'examen du D^r Twiesselmann, professeur à l'Université libre de Bruxelles et conservateur à l'Institut royal des Sciences naturelles. Voici les constatations faites.

Il s'agit :

1^o d'une portion de temporal droit (région astérisque du

(1) L'examen attentif en a été fait au Laboratoire des A. C. L., mais ces débris sont trop altérés. Il est également très difficile d'en établir la date. Un fragment peut être considéré comme provenant d'une bordure. Le plus petit conserve les restes d'un ornement en forme de fleurons superposés, de teinte verte (ou blanc), sur le fond clair, d'une ace ; ou clair sur le fond vert, de l'autre. M^{lle} Calberg, qui a vu ces débris, n'oserait, pour l'instant, en dire davantage.

(2) Un examen microscopique, fait au Laboratoire des A. C. L., a montré que cette soie rouge n'avait rien de commun avec celles qui furent trouvées dans les récipients des autels latéraux.

rocher), os robuste ayant appartenu à une boîte de bonnes dimensions (1) ;

2° d'une canine supérieure gauche, de dimensions modeste ; début d'usure ;

3° d'une incisive inférieure médiane gauche, de dimensions assez modestes aussi et d'usure analogue à celle de la canine ;

4° d'une phalange (d'un médium ou d'un index) ; ce qui en est conservé indique une main assez puissante et de dimensions un peu supérieures, sans doute, à la moyenne actuelle des hommes ;

5° d'un fragment de côte ;

6° d'un petit parallélépipède d'os indéterminable ;

7° d'un fragment de côte (de section trop petite et arrondie pour être celle d'un homme).

d) Sous la masse de tissu, dans le fond de la boîte, se trouvaient des fragments d'une matière à base de résine qui ne pouvaient pas être sortis du lambeau de soie rouge, la base de ce tissu n'étant pas trouée.

Il s'agit très certainement d'un grain d'encens, qui a peut-être fait les taches noires remarquées sur la soie rouge.

CONCLUSION.

La boîte en bois pourrait dater du temps de Gédéon van der Gracht (1536-1554) ; rien ne s'y oppose. Mais pareils récipients ont existé pendant longtemps. Si l'on admet qu'elle a contenu deux dépôts successifs de reliques, celui tout minime que contenait le document du XVI^e siècle et celui qui se trouvait dans la soie avec les restes de tissu damassé brunâtre et vert, la boîte pourrait être plus ancienne (2).

(1) J'avais cru remarquer que cet os portait quelques traits gravés en forme de Z ou de N. Le professeur Twiesselmann ne se prononce pas.

(2) Si, par extraordinaire, la boîte avait été scellée extérieurement d'un sceau plus

Tout dépend de la chronologie absolue des tissus, problème que je ne puis aborder.

III. AUTEL DE SAINT-ROCH (collatéral sud) (1).

Boîte en plomb de forme parallélépipédique (Fig. 3).

Longueur : 110 mm. ; largeur : 80 m. ; hauteur : 65 mm. y compris le couvercle. La boîte et le couvercle ont été faits chacun au moyen d'une seule feuille de plomb martelé et pliée d'une manière assez rudimentaire. L'épaisseur en est très inégale et varie de 1 à 4 mm.

Il s'agit d'un remploi, tout au moins pour le couvercle, à l'intérieur duquel se lit encore, gravée en deux lignes, l'inscription suivante (Fig. 4) :

22^a Augus (ti.....)
desumptu (s ou um...)

en écriture d'imprimerie que l'on peut dater du XVII^e siècle (2).

S'agit-il là d'un coffret en plomb qui aurait été employé après modification ? Sans aucun doute.

Le couvercle porte, gravée, une croix rudimentaire faite de deux groupes de sillons plus ou moins parallèles : deux

récent, par exemple par le suffragant Blavier, on pourrait aussi dire que cette boîte est du XVII^e siècle.

(1) L'autel porte l'inscription : ALTARE | DIVO | ROCHO | SACRVM. Si l'on veut en faire un chronogramme, on obtient le millésime 1761. En retranchant le mot *Altare*, on obtiendrait 1711, exactement le même millésime que donne l'inscription de l'autel opposé. Remarquons que la dernière fenêtre du bas-côté sud, près de notre autel, porte le millésime 1710. — L'absidiole, dans laquelle fut logé l'autel de Saint-Roch, avait été remplacée par un chevet plat, lors de la construction de la sacristie, en 1736, suivant le millésime gravé sur le claveau central de la fenêtre. Quoi qu'il en soit de tous ces travaux, le massif même de l'autel ne doit plus avoir été touché après la dernière consécration de la fin du XVII^e s.

(2) MM. Bolsée et Gorissen, des Archives Générales du Royaume me disent que cette inscription, en lettres d'imprimerie, doit être postérieure au XVI^e s. et semble être du XVII^e ; elle pourrait aussi être du XVIII^e. Je crois que, dans le cas présent, nous pouvons hardiment trancher et l'attribuer à l'époque du suffragant Blavier.

sillons longitudinaux, interrompus, à une extrémité, par une petite transversale, tandis qu'ils se prolongent à l'autre bout jusqu'à l'arête du rebord. C'est de ce côté que le repli de la feuille de plomb a été pratiqué et que, à l'intérieur, se lit l'inscription tronquée. L'autre barre de la croix comprend trois sillons qui s'arrêtent aux bords du couvercle.

La croix est pourtant bien centrée sur le couvercle, ce qui prouve qu'elle a été tracée quand le couvercle avait les mêmes dimensions qu'aujourd'hui.

La boîte présente, sur une de ses petites faces, une croix faite de deux traits très irrégulièrement incisés, dont un est fourchu à une de ses extrémités. Dans le creux se trouvent des traces d'une matière rougeâtre, qui n'est autre que du minium, résultant d'une altération naturelle du métal.

En examinant l'intérieur, on constate que les deux faces oblongues et une des deux petites, gravée d'une croix, ont été ajustées d'une manière autre qu'à l'extrémité opposée. Les deux arêtes verticales, de part et d'autre de la face gravée d'une croix, et les deux longues arêtes du fond ont été formées par martelage et, le cas échéant, les joints ont été soudés. A l'autre extrémité, le pliage du plomb a été préparé par incision et la jonction de la petite face aux deux longues a été assurée par le repli du bout des faces longues sur la petite.

Le même travail s'observe au revers du couvercle, du côté où se trouve l'inscription recoupée.

On doit en conclure que la boîte et le couvercle étaient primitivement plus longs, et l'on peut même croire que cette longueur primitive était de près du double de l'actuelle, puisque l'inscription, probablement gravée au centre, a été coupée à peu près en son milieu.

De même qu'à l'autel de la Sainte-Vierge, nous nous trouvons donc ici devant le remploi d'un récipient ancien.

Lors de l'enlèvement hors du sépulcre, en 1952, on avait mis, dans un sachet, un sceau, accompagné de deux petites bavures, le tout de cire rouge.

Ce sceau (3^a) est bien celui qui avait été appliqué à l'extérieur de la boîte, exactement à la jonction du couvercle ; le revers porte, très visible, l'empreinte du couvercle et de la boîte. D'après ces indices, on peut affirmer que le sceau avait été apposé normalement à la jonction de la boîte et du couvercle, et parfaitement « debout ». Quant aux deux « fragments de bavure », le plus gros porte sur une face une empreinte digitale et, au revers, un creux bien marqué correspondant à la saillie du couvercle sur la paroi verticale de la boîte.

J'ajoute que les traces de scellement demeurant sur la boîte et son couvercle montrent qu'un seul sceau y avait été apposé (1).

Ce sceau est celui de Jean-Antoine Blavier, suffragant, identique à celui que j'ai décrit plus haut, mais mieux conservé (Fig. 5).

CONTENU.

b) Dans un coin de la boîte, une pastille, constituée d'une « résine naturelle » est, en réalité, un grain d'encens.

c) Un rectangle de papier, d'environ 95 mm. × 70 mm., plié deux fois sur lui-même, portait des traces d'écriture. Malgré des essais répétés et des photographies, à la lumière ordinaire ou sous rayons ultra-violet, on n'a pu y lire avec certitude que le nom de Blavier. Ce papier enveloppait un second sceau (3^e) du même suffragant (Fig. 6), sceau qui avait primitivement été appendu au document par une lanière de parchemin.

d) Un rouleau de soie brune, qui donna, après dépliage, une petite masse plus ou moins agglomérée (3^e) que, dès l'abord, j'avais prise pour un reste de dépôt de reliques plus ancien. En outre, un bout de papier plié contenait quelques menus fragments d'ossements.

(1) Les bavures de cire rouge ont complété le scellement et auront servi à fixer les bouts d'un lacet ou d'un ruban qui passait entre la cire du sceau et les parois de plomb.

Le lambeau de soie conservait la trace d'un ourlet un peu courbe et, comme je l'ai écrit plus haut, correspondait exactement à celui qui avait été trouvé dans l'autel de la Sainte-Vierge (Fig. 7, à droite au-dessus).

e) La petite masse n'était constituée que de menus fragments de papier bleu ou blanc, avec quelques vagues traces d'écriture, de fils et fibres divers, tissu de coton, et une masse noirâtre de nature organique non identifiée.

CONCLUSION.

Me référant à ce que j'ai écrit plus haut à propos des trouvailles faites dans le premier autel, j'estime qu'il ne me reste qu'à souligner ici que, dans l'autel de Saint-Roch, nous avons certainement affaire à un remploi — après transformation — du récipient. Même si le petit groupe (e) ne comprend pas la moindre trace d'ossements, il serait peut-être le résidu d'un dépôt de reliques, dépôt que l'on aurait placé dans le bout de papier (d), ce qui en demeurerait ayant été, par piété, remis dans l'ancien tissu de soie.

Celui-ci est identique au tout premier que, pour des motifs sérieux, j'ai cru pouvoir dater d'une époque antérieure à Antoine Blavier. Ici, comme plus haut pour le verre, le récipient a été réutilisé. On peut donc estimer que ce fait renforce les conclusions précédemment tirées.

Si l'on admet que, dans les deux autels latéraux, les dépôts de reliques, faits par Antoine Blavier, dans la seconde moitié du XVII^e siècle (1), étaient en partie composés d'éléments

(1) Le catalogue de la Bibliothèque de feu J. Brassinne, vendue publiquement, à Liège, les 29 et 30 avril 1955, sous la direction du libraire Fernand Gothier, mentionnait, sous le n^o 2 :

« Actes passés devant Guillaume Degeer, de Brialmont, curé d'Ocquier et doyen du Concile d'Ouffet, de 1771 à 1971, et documents relatifs à la cure d'Ocquier. — Acte de consécration de la Chapelle Notre-Dame et Saint-(Jean?) par Jean-Antoine Blavier. 1671 »

Ces pièces ayant été achetées par une personne désireuse de conserver l'anonymat, je n'ai pu en demander communication à l'acquéreur.

M. Léon-E. Halkin, qui a pu consulter le document avant la vente, me dit qu'il s'agit de la consécration de la chapelle de Vervoz, près d'Ocquier, le 19 août 1671. On peut présumer que les autels d'Ocquier ont été consacrés à la même époque.

plus anciens, on doit se demander à quelle époque remontent ces éléments, je serais tenté de les attribuer aux temps du suffragant van der Gracht, c'est-à-dire à la première moitié ou au milieu du XVI^e siècle. Il s'en faut de quelques années peut-être, pour que le gobelet attribué à la seconde moitié du XVI^e siècle puisse l'être à la première moitié. Nous ne pouvons rien dire de précis au sujet de la date des tissus et des autres débris qu'ils contenaient.

Les environs du milieu du XVI^e siècle correspondraient selon moi, à l'époque où de grands travaux furent entrepris à l'église d'Ocquier.

Le remplacement des piliers romans par des colonnes en pierre de taille surmontées de chapiteaux quelque peu prismatiques, me paraît remonter à cette période.

En outre, certaines fenêtres du bas-côté méridional, photographiées avant la dernière restauration se placent également à la même époque, tant par leur ligne que par la taille de leurs pierre d'encadrement (1).

Si, à ce moment, Stavelot avait encore certains droits sur l'église d'Ocquier, ce que j'ignore, c'est l'époque de deux grands abbés-bâisseurs : les Manderscheid, émules de leur lointain prédécesseur, Wibald.

Qu'il me soit enfin permis d'insister pour que, quand l'occasion se présente d'effectuer des travaux aux massifs d'autels, on veuille bien ne pas attendre que des ouvriers non avertis découvrent par hasard les sépulcres. Que l'on cherche, au contraire, avant eux, ces cachettes d'où l'on pourra extraire minutieusement, non seulement les récipients à reliques, mais encore les sceaux qui les scellaient à l'extérieur. Que l'on ne pousse pas la curiosité jusqu'à ouvrir ces récipients, trop vite, sans avoir les moyens d'en faire un inventaire complet, ni papier ni encre, ni emballages ni

(1) Je n'ai pu en juger que sur les excellentes photographies prises par le Service des A. C. L.

étiquettes. Il vaudra toujours mieux appeler un spécialiste en la matière, qui conseillera au besoin telle mesure de conservation immédiate.

Si l'on ne procède pas avec méthode, on pourrait attribuer par exemple au XVII^e siècle, ce qui appartiendrait au XVI^e.

Il n'est que de parcourir l'article de MM. Chambon et Courtoy, déjà cité, pour voir combien les collections de verres namurois auraient pu être plus complètes en valeur documentaire si, lors de la découverte des nombreux verres décrits, on avait scrupuleusement recueilli et gardé les sceaux ou leurs fragments, qui devaient les accompagner. Sur les 23 verres en question, un seul était encore accompagné d'un document de 1620. Pas un seul autre ne l'était d'un sceau.

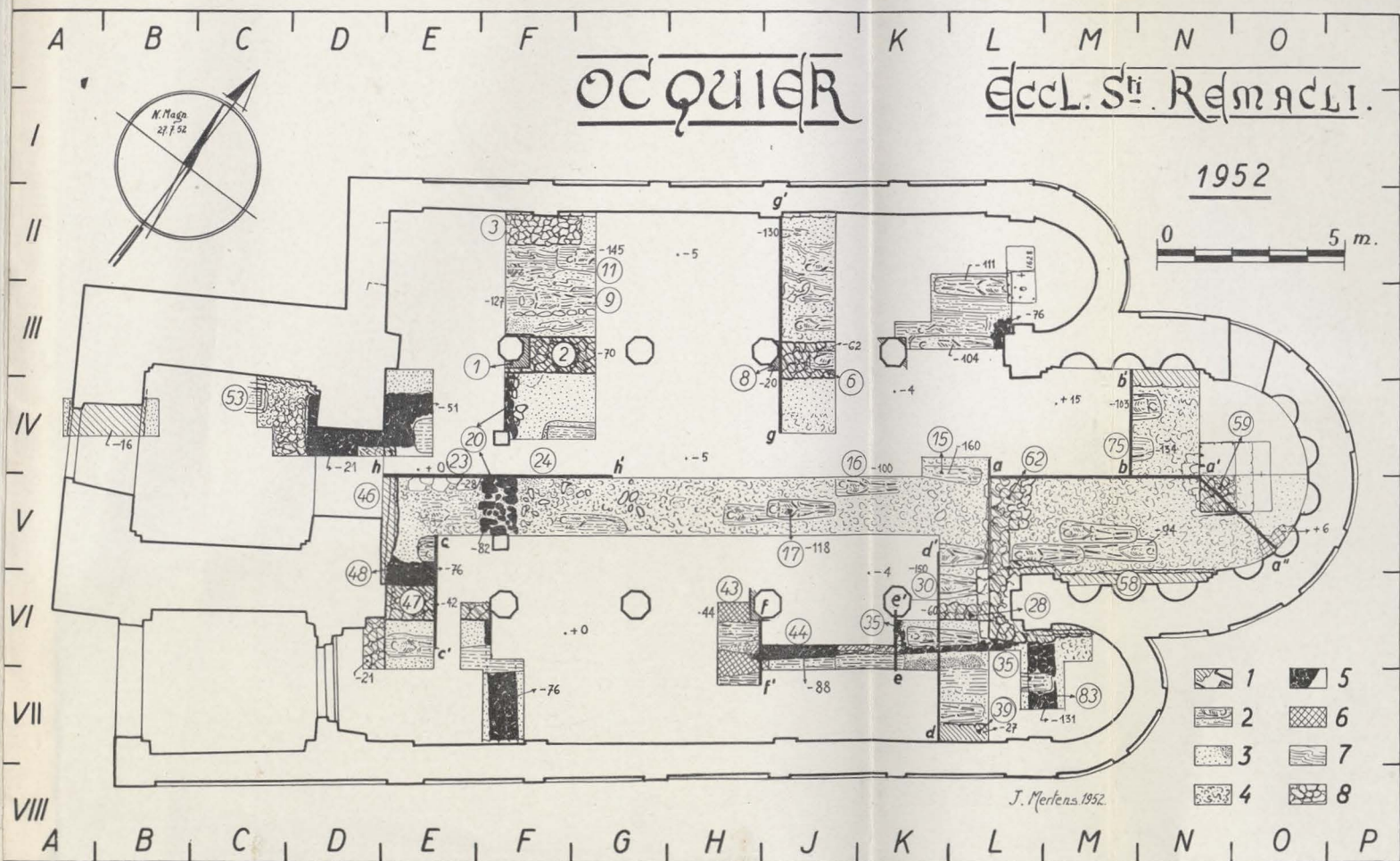
Dans l'ouvrage de Rademacher je note, si j'ai bien compté, dix verres seulement, sur un grand nombre, encore pourvus d'un « état-civil », sceau ou document.

Il reste bien entendu que cet « état-civil » peut être faussé, témoin le verre d'Ocquier.

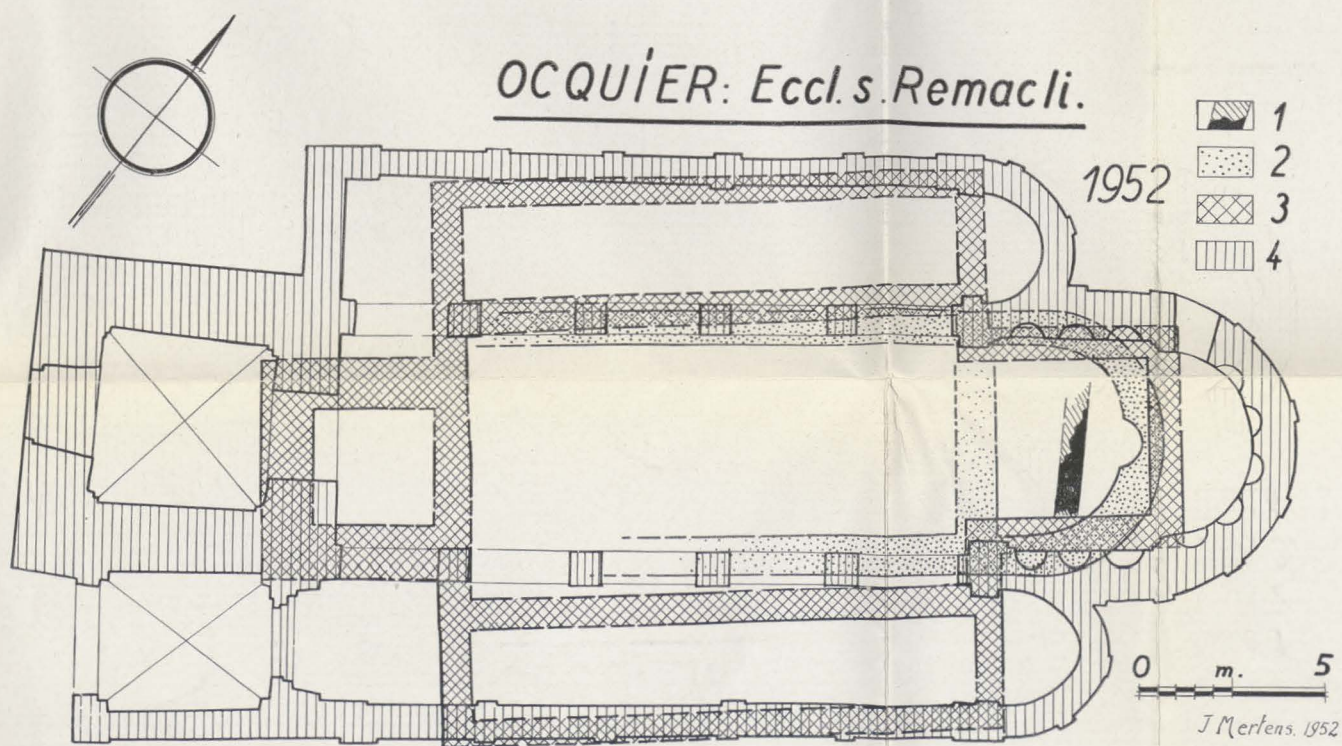
Mais alors les constatations, les plus futiles en apparence, permettraient tout au moins d'attirer l'attention de celui qui étudie la trouvaille, en lui révélant telle ou telle possibilité d'erreur, d'identification ou de datation.

Je tiens encore à exprimer ma vive gratitude à tous ceux que j'ai nommés dans cette note. Mais je penserais manquer à mon devoir, si je ne mentionnais pas expressément l'aide patiente que j'ai trouvée aux A. C. L., tant près de leur Directeur M. P. Coremans, que chez ses adjoints, M^{lle} Goo-rieckx, MM. Sneyers, Devreux et Lefève.

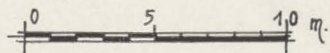
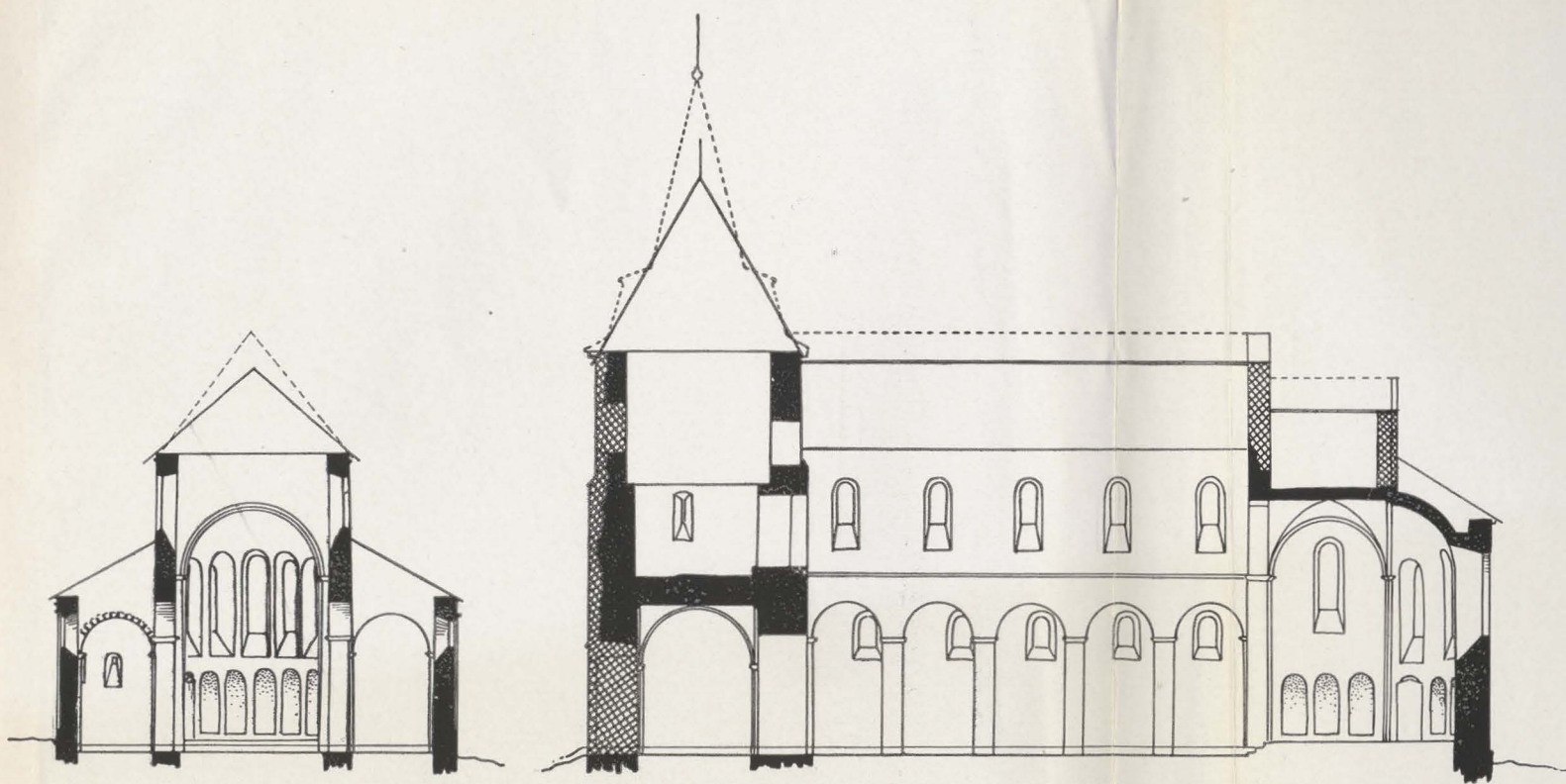
Jacques BREUER.



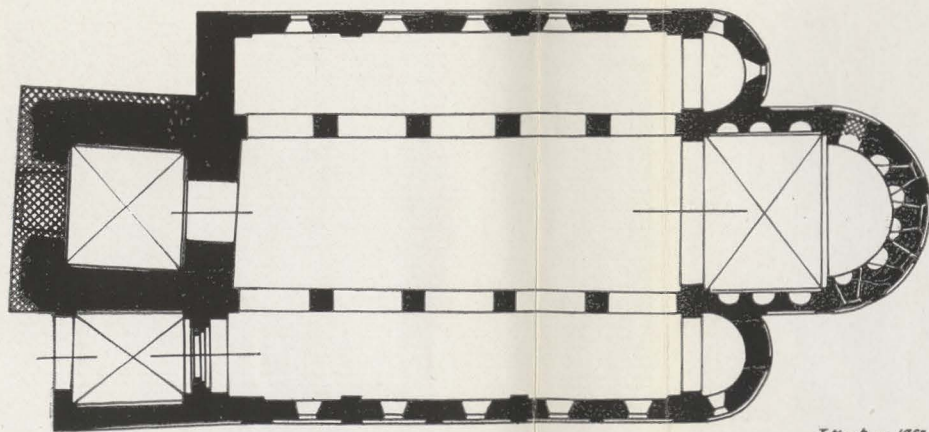
PLAN I. — Plan général de la fouille.
 1 : murs 2 : tombes, 3 : argile, 4 : remblai, 5 : fondations pré-romanes, 6 : pavement ancien,
 7 : schiste, 8 : fondations.



PLAN II. — Tableau chronologique de l'édifice: 1. édifice primitif. 2. premier sanctuaire. 3. église pré-romane. 4. église romane.



OCQUIER
Ecl. S. Remacli.
.1952.



J. Herlaas 1953

PLAN III. — Plan et coupes de l'église romane.